

REÇU LE

21 FEV. 2019

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
TERRITOIRE DU PAYS SALONNAIS

589-2019
REÇU LE

21 FEV. 2019

SERVICE ADS

**M. le Président du
Territoire du Pays Salonais (CT3)
Métropole Aix-Marseille-Provence**
281 boulevard Maréchal Foch
BP 274
13666 Salon-de-Provence Cedex

Objet : Modification simplifiée N°1 du PLU de Rognac

Aix-en-Provence, le 11 février 2019

Monsieur le Président,

Nous émettons un avis favorable au projet de modification simplifiée N°1 du PLU de Rognac qui ne remet pas en cause l'intégrité des zones agricoles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.


Le Président
Claude ROSSIGNOL